



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 15 janvier 2024

Chlordécone Un nouveau dispositif d'aide pour les éleveurs de bovins

Dans le cadre du plan chlordécone IV, et conformément aux objectifs de réparer, protéger et informer, un nouveau droit s'ouvre en 2024 pour les éleveurs de bovins en Martinique, pour compenser les surcoûts liés à la sécurisation de la production face au risque chlordécone.

La contamination des sols à la chlordécone entraîne des difficultés et notamment des surcoûts pour les éleveurs engagés dans la sécurisation de leur production bovine.

Pour mieux accompagner les éleveurs concernés, un nouveau dispositif d'aide s'ouvre en janvier. Il va permettre aux éleveurs qui ont engagé en 2023 une démarche de sécurisation de leur production de viande face au risque chlordécone, avec l'appui du Groupement de Défense de Martinique (GDSM), de **bénéficier d'une aide forfaitaire maximale de 200 euros par animal éligible.**

Cette prime à l'engagement, souhaitée par les éleveurs, sera dégressive selon le nombre d'animaux et plafonnée à 25 animaux par an et par exploitation. Elle vise à **pérenniser la filière et répond à un objectif d'autonomie alimentaire pour la viande bovine locale.** Elle contribue à garantir que les carcasses mises sur le marché respectent la limite maximale de résidu (LMR), participant ainsi à une **alimentation locale sans risque chlordécone.**

Ce dispositif vient renforcer l'accompagnement des éleveurs effectif depuis plusieurs années par le GDSM.

Les exploitants concernés sont invités à se renseigner sur les conditions d'éligibilité et devront compléter le [formulaire de demande téléchargeable sur le site de la DAAF](#) entre le 15 janvier et le 28 février 2024. Ils pourront être accompagnés dans leurs démarches de sécurisation de leur production et démarches administratives par le GDSM joignable au : 0596 64 24 90